

Assistant(e) du commerce de détail

Procédure de qualification et conditions de réussite

Version du 07.08.2017; en vigueur dès le 01.01.2018; s'appliquera pour la première fois dans la PQ 2020



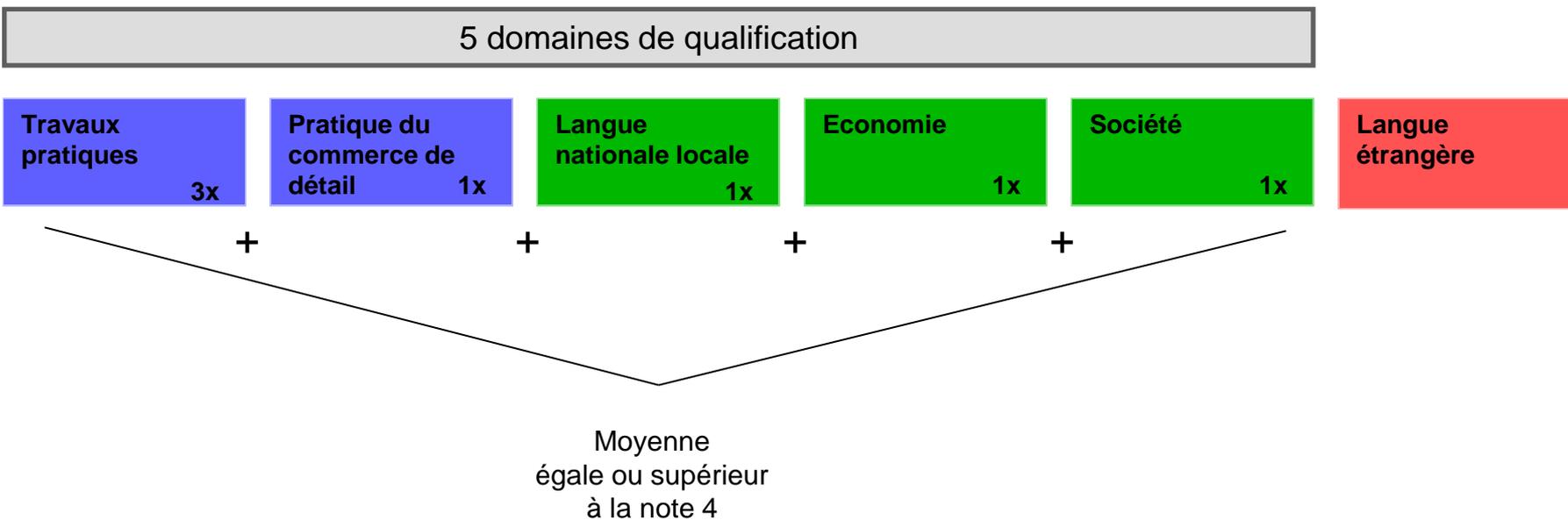
5 domaines de qualification

compte triple	compte simple	compte simple			-
Travaux pratiques	Pratique du commerce de détail	Langue nationale locale	Economie	Société	Langue étrangère
Examen pratique (60 min.) (Pondération: 50%)	Examen écrit (45 min.)	Examen écrit (60 min.)	Examen écrit (45 min.)		
Evaluation par l'entreprise formatrice (Pondération: 20%)		Examen oral (20 min.)			Examen oral (20 min.)
Evaluation connaissances générales de la branche (Pondération: 10%)	Note d'école (Ø 3 ^e -4 ^e semestre)				
Evaluation connaissances spécifiques de la branche (CIE) (Pondération: 20%)					

- La **note globale** correspond à la moyenne arithmétique des cinq domaines de qualification, en tenant compte d'une pondération proportionnelle (= 1/7)
- La **note d'école** résulte de la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes figurant dans les bulletins semestriels de la 2^e année de formation
- Le suivi d'un cours de **langue étrangère** est sanctionné par une qualification; celle-ci n'entre pas dans le calcul de la note globale.

Assistant(e) du commerce de détail

Conditions de réussite



- Lors du calcul de la moyenne, la note attribuée pour la **langue étrangère** n'est pas prise en compte.